

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1320

17 juin 2011

SOMMAIRE

Advantage Hedge	63327	C3P Invests S.A.	63356
Advent Vision S.à r.l.	63314	CapitalatWork Foyer Group S.A.	63354
Agorespace Development S.A.	63327	CEB Pantanal S.à r.l.	63354
All Road Management S.à.r.l.	63337	CEB Unialco S.à r.l.	63355
Alpharma International (Luxembourg) S.à r.l.	63323	CEREP NCC Triplet S.à.r.l.	63355
Alza Imo Invest S.A.	63323	Chene S.A. - SPF	63355
AMF-LCP Finance Sarl	63328	Coiffure Pia S.à r.l.	63354
Antwun S.A.	63338	Conafex Holdings	63355
Aquarelle Etoile II S.A.	63314	C.O.S Enterprise Management Solutions AG	63323
Arisa Assurances	63338	CRV Corporation S.à r.l.	63355
ARISA Ré	63338	Custom House Fund Services (Luxem- bourg) S.A.	63324
Armavis S.A.	63339	D.C.H.I. Holdings S.A.	63356
Arroba S.A.	63339	De Angelis Group S.à.r.l.	63356
Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.	63341	Efir S.à r.l.	63325
AudioVision Luxembourg S.à r.l.	63327	EU-RA (European Research Associates) S.A.	63325
Avantgarde Holding S.A.	63339	European Portfolio S.A.	63360
Avantgarde Holding S.A.	63339	Events & More S.à r.l.	63325
Avista Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch	63327	Fiduciaire WBM	63338
Axapem S.à r.l.	63360	FMV & Partners	63326
Azur Finance S.A.	63324	Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l.	63342
Backes Electricité S.à.r.l.	63340	I.T.C., Investment and Transaction Com- pany	63326
Balny S.A.- SPF	63340	KBC Participations Frequent	63326
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	63340	Klever International S.A.	63326
Barullo S.à r.l.	63340	Talanx Finanz (Luxembourg) S.A.	63339
Belimmo T III S.A.	63354	TARENO (Luxembourg) S.A.	63340
Belimmo T II S.A.	63342	Verda	63341
Belimmo T I S.A.	63341	Verda	63341
Bio-cafes SA	63324	West Fields Consolidated S.A., SPF	63341
BT Broadband Luxembourg S.à r.l.	63356		
BT Broadband Luxembourg S.à r.l.	63360		

Advent Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.810.

—
EXTRAIT

Suite à la liquidation de la société TAKKO BETEILIGUNGS GMBH & CO. KG, les 89.907 parts sociales de catégorie A, 89.907 parts sociales de catégorie B, 89.907 parts sociales de catégorie C, 89.907 parts sociales de catégorie D, 89.907 parts sociales de catégorie E, qu'elle détenait dans la Société ont été transférées à l'associé existant ADVENT VISION (CAYMAN) LIMITED en date du 16 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011056477/16.

(110062384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Aquarelle Etoile II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 159.646.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ETOILE QIB S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 36 rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and Companies under number 132.005, represented by Sophie Bronkart, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24 January 2011 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Aquarelle Etoile II S.A. which is hereby established as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Aquarelle Etoile II S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and

contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies (including upstream and cross stream).

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty one thousand Euro (€ 31,000) consisting of thirty one thousand (31,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 22nd of June of each year at 11.00 o'clock. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder the Company may be managed by a sole director (the “Sole Director”) who does not need to be shareholder of the Company. If the Company has two or more Shareholders, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place. A member may represent more than one of his fellow member.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company’s directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary (unless otherwise agreed during the meeting), and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company’s registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company’s interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any person(s) to who such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met (or if the Company voluntarily decides to appoint an independent auditor), the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to € 1,200.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held on 2016:

- Mr. Neil Wimblett Medlyn, manager, born on 19th May 1953 in Falmouth, Cornwall, England, and professionally residing at 36 rue Gabriel Lippmann, Bonnevoie, L-1943, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr. Owen Francis Lynch, manager, born on 16 May 1959, in Louth, Ireland, residing professionally at P O Box 167, 3rd Floor, 2 Hill Street, St Helier, Jersey, JE4 8RY;
- Mr. René Albert Demoulin, manager, born on 28th October 1952 in Rachecourt, Arlon, Belgium, and professionally residing at 36 rue Gabriel Lippmann, Bonnevoie, L-1943, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. the following person is appointed as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting to be held on 2012:

Ernst&Young Luxembourg, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg trade register under number B88019.

3. the registered office of the Company is established at 36, rue Gabriel Lippmann L-1943 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

ETOILE QIB S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 36 rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 132.005, représentée par Me Sophie Bronkart, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 janvier 2011, (cette procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui).

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Aquarelle Etoile II S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Aquarelle Etoile II S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre

endroit au Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21 ci-après.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège social, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet sociaux. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de notes, obligations, certificats de créance et titres représentatifs de dette de toute espèce. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou de l'émission de titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées (y compris ascendantes et latérales).

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 22 juin à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société. Si la Société a plus de deux (2) Actionnaires, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et sera/seront rééligible(s).

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place. Un membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la

réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également, en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire (sauf s'il en est décidé autrement durant la réunion), et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société, entité de, ou société affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé sont atteints (ou si la Société décide volontairement de nommer un réviseur d'entreprises agréé), les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de trente et un mille Euro (31.000 €) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en 2016:

- Monsieur Neil Wimblett Medlyn, dirigeant, né le 19 mai 1953 à Falmouth, Cornouailles, Angleterre, et domicilié professionnellement au 36 rue Gabriel Lippmann, Bonnevoie, L-1943, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Owen Francis Lynch, dirigeant, né le 16 mai 1959, à Louth, Irlande, domicilié professionnellement au P O Box 167, 3rd Floor, 2 Hill Street, St Hélier, Jersey, JE4 8RY;

- Monsieur René Albert Demoulin, dirigeant, né le 28 octobre 1952 à Rachecourt, Arlon, Belgique, et domicilié professionnellement au 36 rue Gabriel Lippmann, Bonnevoie, L-1943, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. la personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

Ernst&Young Luxembourg, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B88019.

3. le siège social de la Société est établi 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg. Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BRONKART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4434. Reçu soixante-quinze euros. (75.-EUR).
Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041245/488.

(110046476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Alpharma International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.091.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 14 juin 2010

M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ALPHARMA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Sébastien ANDRE

Référence de publication: 2011056478/16.

(110062889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.259.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 19 avril 2011 à 15:00 au siège social de la société que:

- la démission avant terme de Madame Béatrice Niedercorn de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée;
- Madame Beatriz Garcia, demeurant au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur par cooptation, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de la prochaine réunion, avec expiration du mandat en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011056479/17.

(110062803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

C.O.S Enterprise Management Solutions AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.704.

—
wir teilen unsere Sitzverlegung wie folgt mit:

Alte Anschrift:

C.O.S Enterprise Management Solutions AG

31, Op der Heckmill

L-6783 Grevenmacher

Neue Anschrift:

C.O.S Enterprise Management Solutions AG

11, Rue de Luxembourg

L-6750 Grevenmacher

Dr. Nikil Merani
Vorstand/Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011056485/18.

(110062678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Azur Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 125.904.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 14 avril 2011, que la liquidation de la société, décidée en date du 17 août 2010, a été clôturée et que AZUR FINANCE S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour: AZUR FINANCE S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011056480/19.

(110062487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Bio-cafes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.144.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2010

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Silvano PEDRETTI, Administrateur de Catégorie A, né le 14 juillet 1964 à Delle (France), demeurant à Nad Petruskou 8A, 120 00 Prague (République Tchèque), comme Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2012.

Pour extrait conforme

Pour Bio-cafes SA

S. PEDRETTI / C. BLONDEAU

Administrateur Cat. A Président du Conseil d'Administration / Administrateur Cat. B

Référence de publication: 2011056484/17.

(110062372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Custom House Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.384.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 21 avril 2011

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de réélire Mademoiselle Claude Mermans, Messieurs Ronan Brady et David Blair en tant qu'administrateurs de la société pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de PriceWaterhouseCoopers S.a r.l, 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duche du Luxembourg en tant que réviseurs de la société pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011056487/16.

(110062936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Efir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.279.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.859.

—
Par décisions du 23 décembre 2008 constatées par actes notariés, les actionnaires des sociétés AEDES LUXEMBOURG SA et AEDES INTERNATIONAL SA ont décidé de procéder à la fusion par absorption des sociétés AEDES LUXEMBOURG S.A (société absorbée) et AEDES INTERNATIONAL SA (société absorbante).

Il convient dès lors de reconnaître la société AEDES INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3 Avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg B 99.178, comme associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi fait à Luxembourg, le 19 avril 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011056490/17.

(110062483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

EU-RA (European Research Associates) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6612 Wasserbillig, 1, rue des Bâteliers.

R.C.S. Luxembourg B 89.607.

—
Par la présente, nous vous informons expressément démissionner du mandat de Commissaire aux Comptes de la société EU-RA (European Research Associates) S.A. immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B 89607 avec effet rétroactif au 31 mars 2008.

FIDUCIAIRE EUROLUX

Signature

Référence de publication: 2011056491/12.

(110062817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Events & More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 123.390.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de part sous seing privé du 20 avril 2011, que M. Bjoern KURDA n'est plus associé de la société EVENTS & MORE Sàrl.

La société ne compte depuis lors plus qu'un associé unique en la personne de M. Stéphane MOCKELS, titulaire de la totalité des parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour extrait conforme

Stéphane Mockels

Un Mandataire

Référence de publication: 2011056492/17.

(110062761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

FMV & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.263.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 avril 2011

- Accepte, à dater de ce jour, la démission de la société MULLERBACH INC de sa fonction d'administrateur.
- Nomme, dès ce jour, Mme Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable née le 03/01/1977 à Liège (Belgique), domiciliée professionnellement au 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, en qualité d'administrateur pour un mandat se terminant après l'assemblée générale ordinaire de 2015.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Michel Vansimpsen / Ariane Vansimpsen

Président, Administrateur-délégué / Secrétaire, Pour acceptation du mandat d'administrateur

Référence de publication: 2011056494/16.

(110062738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

I.T.C., Investment and Transaction Company, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.154.

—
Le contrat de domiciliation conclu en date du 22 janvier 2007 entre Me Chris SCOTT et la société I.T.C., Investment and Transaction Company S.A. (RCSL B040.154), avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris, est dénoncé avec effet au 1^{er} mai 2010.

Fait à Luxembourg, en date du 21 avril 2011.

Me Alexandre CHATEAUX

Liquidateur de l'étude de Me SCOTT

Référence de publication: 2011056500/12.

(110062755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

KBC Participations Frequent, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.166.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mars 2011

L'Assemblée décide de renouveler le mandat, pour un nouveau terme de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017, de Messieurs:

- Johan Lema, résidant professionnellement au 2, avenue du Port B-1080 Bruxelles
- Karel De Cuyper, résidant professionnellement au 5, place de la Gare L-1616 Luxembourg
- Ivo Bauwens, résidant professionnellement au 5, Place de la Gare L-1616 Luxembourg
- Wouter Vanden Eynde, résidant professionnellement au 2, avenue du Port B-1080 Bruxelles

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2011.

Ivo BAUWENS / Karel DE CUYPER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011056501/17.

(110062798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Klever International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.695.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en session extraordinaire le 15 avril 2011 à 9:00 heures au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée et que Madame Beatriz Garcia, demeurant au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg est nommée administrateur. Son mandat expire le jour de l'assemblée générale qui aura lieu en 2015.

Luxembourg, le 15 avril 2011.
Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2011056502/17.

(110062795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

AudioVision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 15, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 62.861.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056662/10.

(110063602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Avista Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.209.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il est porté à connaissance des tiers que la maison mère «Avista Frontier Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság» a décidé de fermer la succursale avec date effective au 30 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 26 avril 2011.

Pour la Succursale

Référence de publication: 2011056663/14.

(110063947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Advantage Hedge, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 132.245.

Société Anonyme constituée le 28 septembre 2007.

Les comptes annuels sociaux de ADVANTAGE HEDGE SICAV, arrêtés au 31 décembre 2010 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 26 avril 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

ADVANTAGE HEDGE SICAV

Référence de publication: 2011056670/14.

(110064054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Agorespace Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 115.023.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056672/10.

(110063605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

AMF-LCP Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.663.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Asset Management Finance LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 4587780,

here represented by Gilles Ralet, lawyer at Loyens & Loeff, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “AMF-LCP Finance SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may subject to Article 2.3 below be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. The registered office of the Company shall at all times remain outside the United Kingdom.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever (including, without limitation, limited liability partnerships), and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Pounds sterling (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Pound sterling (GBP 1) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. No instrument of transfer of the shares shall be valid if executed in the United Kingdom, including its territorial airspace and waters (UK).
- 6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.5. No register of shareholders shall at any time be kept by or on behalf of the Company in the United Kingdom, and any entry made in the register whilst it is in the United Kingdom shall be invalid.
- 6.6. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board), composed of two or more managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders. No person shall be appointed as manager if that person is a tax resident in the United Kingdom. If the Board becomes for any reason not longer constituted of a majority of Luxembourg residents, then one or several new Luxembourg resident managers shall be appointed by the shareholders as soon as practically possible and, in any event, prior to the holding of the next meeting of the Board, so that this majority of Luxembourg residents is fulfilled again.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
- (iii) The members of the Board (either acting for themselves as managers or representing another manager) may not validly exercise any of their powers while being physically present in the UK.
- 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which shall be in the Grand Duchy of Luxembourg.
- (ii) No Board meeting may be held physically or electronically in the UK.
- (iii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (vi) The Board may only validly deliberate and act if all its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by the unanimous consent of the managers present or represented. Board resolutions are recorded in

minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager (either acting for itself as manager or representing another manager) physically present in the UK at the time of the Board meeting may not vote at that meeting nor be counted in the quorum.

(viii) Any manager (either acting for itself as manager or representing another manager) may participate in any meeting of the Board from outside the UK by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers whilst present outside the UK (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. No other circular resolutions shall be valid of binding on the Company.

(x) Consideration of any action to be taken by the managers at an upcoming Board meeting may not be undertaken by any manager while physically present in the UK.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of all the managers, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of five thousand Euro (EUR 5,000) on a per transaction basis, subject to the right of the other managers being kept informed either in advance or within seven calendar days of all such transactions.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated, except that no delegate has any power or authority to bind the Company by carrying out any action in the UK without the prior unanimous authorisation of the Board.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at the general meeting of the shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Any shareholder or proxy physically present in the UK at the time of the General Meeting may not be counted in the quorum.

(iii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(v) No General Meeting may be held in the UK.

(vi) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise (other than a person physically present in the UK at the time of the General Meeting), in order to be represented at any General Meeting.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(ix) Consideration of any action to be taken by the shareholders at an upcoming General Meeting may not be undertaken by any shareholder while physically present in the UK.

The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(xi) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

12.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 13. Auditors.

13.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened by distributing the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Asset Management Finance LLC, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Pound sterling (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Pounds sterling (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Pounds sterling (GBP 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Jean-Paul Gennari, Managing Director and CEO, born on January 25, 1958 in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 20, Um Breimentrausch, L-3317 Bergem, Grand Duchy of Luxembourg.

Arno Tijink, Vice President, born on October 9, 1975 in Oss, The Netherlands, with private address at 17, Suebelwee, L-5243 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

Robert S. Jakacki, Chief Investment Officer, born on March 27, 1967 in Englewood Cliffs, New Jersey, United States of America, with professional address at Tower 49, 12 East 49th Street, 41st Floor, New York, NY 10017, United States of America.

2. The registered office of the Company is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de février,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Asset Management Finance LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro 4587780,

représentée par Gilles Ralet, avocat chez Loyens & Loeff, dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "AMF-LCP Finance SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut, sous réserve de l'article 2.3, être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

2.3. Le siège social de la Société ne pourra jamais être établi au Royaume-Uni.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit (en ce compris et sans restriction, les sociétés à responsabilité limitée (limited liability partnerships)), et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Aucun instrument de transfert d'action ne sera valable s'il est exécuté au Royaume-Uni, en ce compris, ses eaux et espaces territoriaux (RU).

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5. Aucun registre des associés ne sera tenu, en tout temps, par ou pour le compte de la Société au Royaume-Uni, et toute entrée faite dans le registre pendant qu'il se trouve au Royaume-Uni ne sera valable.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé de deux ou plusieurs gérants. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Aucune personne dont la résidence fiscale se trouve au RU ne pourra être gérant. Si, pour une raison quelconque, le Conseil ne se trouve plus constitué d'une majorité de résidents luxembourgeois, alors un ou plusieurs gérants résidant à Luxembourg seront nommés par les associés le plus tôt possible et, en tout état de cause, pas plus tard qu'avant la tenue de la prochaine réunion du Conseil, pour que cette majorité de résidents luxembourgeois soit de nouveau constituée.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Les membres du Conseil (agissant pour leur compte en tant que gérant ou représentant un autre gérant) ne peuvent exercer valablement aucun de leurs pouvoirs s'ils se trouvent physiquement au RU.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui doit être au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Aucune réunion du Conseil ne peut être tenue physiquement ou électroniquement au RU.

(iii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées avec l'accord unanime des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant (qu'il agisse pour son compte en tant que gérant ou représentant un autre gérant) présent physiquement au RU au moment de la réunion du Conseil ne peut voter à cette réunion ni être compté pour le quorum.

(viii) Tout gérant (qu'il agisse pour son compte en tant que gérant ou représentant un autre gérant) peut participer à toute réunion du Conseil, s'il se trouve hors du RU, par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants se trouvant hors du RU (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Aucune autre résolution circulaire ne sera valable et contraignante pour la Société.

(x) Un gérant présent physiquement au Royaume Uni ne peut proposer une action à entreprendre par les gérants pour délibération à une prochaine réunion du Conseil.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les gérants; sauf pour les points administratifs, la société sera alors engagée envers les tiers par la seule signature de tout gérant mais seulement pour les transactions jusqu'à un montant de cinq mille euros (EUR 5.000) par transaction, sous réserve que les autres gérants soient informés à l'avance ou dans un délai de sept jours calendrier de toute transaction de ce type.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués. A l'exception qu'aucun mandataire ne peut engager les Société en accomplissant des actions au RU sans l'accord préalable unanime du Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Tout associé ou mandataire présent physiquement au RU au moment de l'Assemblée Générale ne sera pas compté dans le quorum.

(iii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Aucune Assemblée Générale ne sera tenue au RU.

(vi) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vii) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non (autre qu'une personne physiquement présente au RU au moment de l'Assemblée Générale), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(viii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Un associé présent physiquement au Royaume Uni ne peut proposer une action à entreprendre par les associés pour délibération à une prochaine Assemblée Générale.

(x) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(xi) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés et approuvés.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés et approuvés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être reconduit.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par la distribution des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Asset Management Finance LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Jean-Paul Gennari, Directeur Général et PDG, né le 25 janvier 1958 à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile privé se situe au 20, Um Breimentrausch, L-3317 Bergem, Grand-Duché de Luxembourg.

Arno Tijink, Vice Président, né le 9 octobre 1975 à Oss, les Pays-Bas, dont l'adresse personnelle se situe au 17, Suebelwee, L-5243 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Robert S. Jakacki, Directeur des Investissements, né le 27 mars 1967 à Englewood Cliffs, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au Tower 49, 12 East 49th Street, 41st Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2011. Relation: LAC/2011/10030 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041253/526.

(110046721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

All Road Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.376.200,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011056674/11.

(110064091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Antwun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 avril 2011

Troisième résolution

L'assemblée confirme le mandat de Mademoiselle Violène ROSATI, Administrateur de sociétés, et décide de transférer son adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie. En tant qu'Administrateur de la Société, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011056675/14.

(110063532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Arisa Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.496.

Verwaltungsrat

Herr Peter Meyer ist mit Wirkung zum 12.04.2011 als Mitglied des Verwaltungsrates ausgeschieden.

Auf der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre am 12. April 2011 wurde als Mitglied des Verwaltungsrates für eine Amtszeit bis zur Aktionärsversammlung in 2014 gewählt:

Herr Raimund Müller, wohnhaft in Maria-Eich-Str. 55A, D-82166 Gräfelfing, Deutschland,

Die Adresse des Mitglieds des Verwaltungsrates Herr Heinz-Peter Welter hat sich geändert. Die aktuelle Adresse lautet: Vogelsangstr. 8, D-82131 Gauting, Deutschland (statt bisher: Parkstr. 2, D-82131 Gauting).

Luxembourg, den 13.04.2011.

Référence de publication: 2011056679/15.

(110063977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Fiduciaire WBM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 48.900.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011056765/13.

(110063595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

ARISA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 56.730.

Verwaltungsrat

Die Adresse des Mitglieds des Verwaltungsrates Herr Heinz-Peter Welter hat sich geändert. Die aktuelle Adresse lautet: Vogelsangstr. 8, D-82131 Gauting, Deutschland (statt bisher: Parkstr. 2, D-82131 Gauting).

Luxembourg, den 13.04.2011.

Référence de publication: 2011056680/11.

(110063976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Armavis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMAVIS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011056681/11.

(110064124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxemburg, den 20. April 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011056419/12.

(110063469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Arroba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 63.384.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056682/10.

(110064058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Avantgarde Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.020.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056683/10.

(110063757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Avantgarde Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.020.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056684/10.

(110063758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Backes Electricité S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 37.247.

Suite aux décès de Monsieur Léon BACKES et de Monsieur Romain BACKES, les parts sociales sont réparties comme suit:

Madame Thérèse BACKES-BACH, demeurant à L-6651 WASSERBILLIG, 3, rue Nicolas Ueberecken:	1000 parts sociales
Monsieur Jos BACKES, demeurant à L-6951 OLINGEN, 6, rue de Flaxweiler:	100 parts sociales
Madame Gaby BACKES-FAACK, demeurant à L-6692 MOERSDORF, 5, am Enneschten Flouer:	900 parts sociales
Total:	2000 parts sociales

Wasserbillig, le 30 mars 2011.

La société

Référence de publication: 2011056691/17.

(110063888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Balny S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056693/10.

(110064109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056694/9.

(110063714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Barullo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARULLO S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011056695/11.

(110063782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

TARENO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056424/10.

(110062941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Verda, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 8, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 108.743.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056431/10.

(110063450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Verda, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 8, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 108.743.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056432/10.

(110063451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

West Fields Consolidated S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 19.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A., SPF

Signatures

Référence de publication: 2011056437/11.

(110062920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.705.

EXTRAIT

En date du 31 mars 2011, les actionnaires de la Société ont pris la décision suivante:

De changer le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., enregistré au registre de commerce et de sociétés sous le numéro B 65 477 et avec siège social au 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011056475/15.

(110062364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Belimmo T I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.309.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} avril 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré du 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg au 3A, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour extrait conforme

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2011056696/16.

(110063554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Belimmo T II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.278.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 15 avril 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré du 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg au 3A, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg à partir du 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour extrait conforme

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2011056697/16.

(110063553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.654.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

- Ingram Micro Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.204 (the "First Founder"); and

- Ingram Micro Europe BVBA, a company organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 25A Luchthavenlaan, 1800 Vilvoorde, Belgium and registered with the trade register of Brussels under number 0478.524.952 (the "Second Founder" and together with the First Founder, the "Founders"),

both duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

Name – Object – Registered office – Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the laws of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, throughout the world, all or part of intellectual property rights, whether existing under intellectual property, unfair competition, or trade secret laws or under statute or at common law or equity, including but not limited to copyrights, authors rights, trade secret, trademarks, patents, inventions, process, formula, design rights, utility models, know-how, logos and trade dress, look and feel, moral rights, mask works, and any other

intellectual property and properties rights, it holds to any third party, any holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, for such consideration as the Company may think fit;

(5) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(6) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") or any company in which the Company has an equity interest any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital – Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 930,403,700 (nine hundred thirty million four hundred three thousand seven hundred Euro), represented by 37,216,148 (thirty-seven million two hundred sixteen thousand one hundred forty-eight) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated, and his/ their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of any manager of the Company.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board shall convene at the registered office or at any location in Luxembourg as agreed between the managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers of the Company. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held at the registered office in the Grand-Duchy of Luxembourg or any other location in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 18. Each year, as of 31st December, the board of managers, will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers, will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend – Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up – Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 37,216,148 (thirty-seven million two hundred sixteen thousand one hundred forty-eight) shares issued by the Company as follows:

- the First Founder subscribes to 15,414,769 (fifteen million four hundred fourteen thousand seven hundred sixty-nine) shares; and

The said shares together with a share premium for an amount of EUR 11.25 (eleven Euro and twenty-five Eurocents) have been fully paid up by a contribution in kind, as described hereafter.

- the Second Founder subscribes to 21,801,379 (twenty-one million eight hundred one thousand three hundred seventy-nine) shares.

The said shares together with a share premium for an amount of EUR 14.25 (fourteen Euro and twenty-five Eurocents) have been fully paid up by a contribution in kind, as described hereafter.

Description of the contributions

The contributions made by the Founders against the issuance of shares in the Company are composed as follows:

- the contribution of the First Founder is composed of (i) 11,424,521 (eleven million four hundred twenty-four thousand five hundred twenty-one) shares held in Ingram Micro Coordination Center BVBA, a company organized and existing under the laws of Belgium ("IMCC") with a par value of EUR 0.13595 (zero point one three five nine five Euro) and a fair market value of in total EUR 103,716,150.21 (one hundred three million seven hundred sixteen thousand one hundred fifty Euro and twenty-one Eurocents) and (ii) a receivable held against IMCC amounting to EUR 281,653,086.16 (two hundred eighty-one million six hundred fifty-three thousand eighty-six Euro and sixteen Eurocents) (the "First Contribution").

- The contribution of the Second Founder is composed of (i) 16,157,901 (sixteen million one hundred fifty-seven thousand nine hundred one) shares held in IMCC with a par value of EUR 0.13595 (zero point one three five nine five Euro) in an aggregate amount of EUR 146,687,575.53 (one hundred forty-six million six hundred eighty-seven thousand five hundred seventy-five Euro and fifty-three Eurocents) and (ii) a receivable held against IMCC amounting to EUR 398,346,913.84 (three hundred ninety-eight million three hundred forty-six thousand nine hundred thirteen Euro and eighty-four Eurocents) (the "Second Contribution" and together with the First Contribution, the "Contribution").

The First Founder respectively the Second Founder, insofar as necessary, expressly agree hereby to the contribution of the IMCC shares into the Share Capital of the Company and waive, insofar as necessary, any and all procedures related to the transfer of such contributed IMCC shares, whether foreseen by law or by the articles of incorporation of IMCC.

Evaluation

The net value of the Contribution is valued at EUR 930,403,725.74 (nine hundred thirty million four hundred three thousand seven hundred twenty-five Euro and seventy-four Eurocents).

Such Contribution has been valued by the Founders pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the Contribution

The Founders, here represented as stated hereabove, expressly declare that:

- all the shares contributed are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him; and
- such shares are legally and conventionally freely transferable.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about seven thousand Euros (7,000.-Euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Paul Lilley, born in Holbeach (UK), on May 14, 1958, residing at Yew Tree House, Oakham Road, Exton, Oakham, Rutland, LE15 8AX;

- Mr. Thomas Lingen, born in Willich (DE), on December 31, 1964, residing at Heisenbergbogen 3, D-85609 Dornach B. Munchen, Germany; and

- Mr. Christophe Fender, born in Strasbourg (FR), on July 10, 1965, residing at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of any manager of the Company.

2) The Company shall have its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) Is appointed as the Company's auditor: PriceWaterhouseCoopers Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and

Companies register under number B 65.477, represented by Mr. Luc Henzig. The mandate of PriceWaterhouseCoopers Luxembourg S.à r.l. will end after the Annual General Meeting approving the accounts for 2011.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-septième jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- Ingram Micro Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 20, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.204 (le «Premier Fondateur»); et

- Ingram Micro Europe BVBA, une société organisée et existante selon les lois belges, ayant son siège social sis au 25A Luchthavenlaan, 1800 Vilvoorde, Belgique et enregistrée auprès du registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 0478.524.952 (le «Second Fondateur» et ensemble avec le Premier Fondateur, les «Fondateurs»),

Tous deux représentés par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De maintenir, développer, gérer, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, accorder des licences, sous-traiter et / ou transférer, à travers le monde, tout ou partie des droits de propriété intellectuelle, qu'ils existent en vertu de la propriété intellectuelle, concurrence déloyale, ou des lois des secrets commerciaux ou en vertu de la loi ou en common law ou en équité, y compris mais non limité aux droits d'auteur, droits d'auteur, secret commercial, marques, brevets, inventions, processus, formules, droits de conception, les modèles d'utilité, de savoir-faire, les logos et l'habillage commercial, les droits moraux, de masquage, et tout autre droit de propriété intellectuelle et de propriété, dont la Société est titulaire à tout tiers, toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une façon ou une autre à la Société, pour la contrepartie que la Société jugera appropriée;

(5) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(6) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Société Affiliées»), ou toute société dans laquelle la Société détient une participation, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(7) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (le cas échéant).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 930.403.700 EUR (neuf cent trente millions quatre cent trois mille sept cent Euros), représenté par 37.216.148 (trentesept millions deux cent seize mille cent quarante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s), et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que convenu entre les gérants.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants de la Société. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

Les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tiendra au siège social au Grand Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, comptabilité et comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs

réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises agréés».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmentée ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pour cent.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution – Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), statuant sous les conditions requises pour la modification des Statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois-quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 37.216.148 (trente-sept millions deux cent seize mille cent quarante-huit) parts sociales émises par la Société comme suit:

- le Premier Fondateur souscrit à 15.414.769 (quinze millions quatre cent quatorze mille sept cent soixante-neuf) parts sociales; et

Lesdites parts sociales, ensemble avec une prime d'émission pour un montant de 11,25 EUR (onze Euros et vingt-cinq Eurocents) ont été entièrement libérées par un apport en nature, tel que décrit ci-après.

- le Second Fondateur souscrit à 21.801.379 (vingt-et-un millions huit cent un mille trois cent soixante-dix-neuf) parts sociales.

Lesdites parts sociales, ensemble avec une prime d'émission pour un montant de 14,25 EUR (quatorze Euros et vingt-cinq Eurocents) ont été entièrement libérées par un apport en nature, tel que décrit ci-après.

Description des apports

Les apports effectués par les Fondateurs en échange de l'émission des parts sociales de la Société sont composés comme suit:

- l'apport du Premier Fondateur est composé de (i) 11.424.521 (onze millions quatre cent vingt-quatre mille cinq cent vingt-et-une) parts sociales détenues dans Ingram Micro Coordination Center BVBA, une société organisée et existante selon les lois de Belgique («IMCC») avec une valeur nominale de 0,13595 EUR (zéro virgule un trois cinq neuf cinq Euros) et une valeur de marché d'un montant total 103.716.150,21 EUR (cent trois millions sept cent seize mille cent cinquante Euros et vingt-et-un Eurocents) et (ii) une créance détenue à l'encontre de IMCC s'élevant à 281.653.086,16 EUR (deux cent quatre-vingt-un millions six cent cinquante-trois mille seize Euros et seize Eurocents) (le «Premier Apport»).

- L'apport du Second Fondateur est composé de (i) 16.157.901 (seize millions cent cinquante-sept mille neuf cent une) parts sociales détenues dans IMCC avec une valeur nominale de 0,13595 EUR (zéro virgule un trois cinq neuf cinq Euros) pour un montant total de 146.687.575,53 EUR (cent quarante-six millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze Euros et cinquante-trois Eurocents) et (ii) une créance détenue à l'encontre de IMCC s'élevant à 398.346.913,84 EUR (trois cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent quarante-six mille neuf cent treize Euros et quatre-vingt-quatre Eurocents) (le «Second Apport» et ensemble avec le Premier Apport, l'«Apport»).

Le Premier Fondateur respectivement le Second Fondateur, dans la mesure du nécessaire, acceptent expressément l'apport des parts d'IMCC dans le capital social de la Société et renoncent, dans la mesure du nécessaire, à toutes procédures concernant le transfert de ces parts d'IMCC apportées, que cela soit prévu par la loi ou par les statuts de IMCC.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à 930.403.725,74 EUR (neuf cent trente millions quatre cent trois mille sept cent vingt-cinq Euros et soixante-quatorze Eurocents).

Cet Apport a été évalué par les Fondateurs conformément à une déclaration de la valeur de l'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en œuvre effective de l'Apport

Les Fondateurs, ici représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent expressément que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sociales sont sous forme nominatives;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels toute personne peut avoir le droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transmises; et
- les parts sociales sont légalement et conventionnellement et librement transmissibles.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.-Euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- M. Paul Lilley, né le 14 mai 1958, à Holbeach (RU), résidant au Yew Tree House, Oakham Road, Exton, Oakham, Rutland, LE15 8AX;
- M. Thomas Lingen, né le 31 décembre 1964, à Willich (ALL), résidant au Heisenbergbogen 3, D-85609 Dornach B. München, République Fédérale d'Allemagne; et
- M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1965, à Strasbourg (FR), résidant au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12, la Société est engagée par la seule signature d'un gérant de la Société.

2) Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L2453 du Luxembourg.

3) Est nommé en tant que réviseur de la Société: PriceWaterhouseCoopers Luxembourg S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, représenté par M. Luc Henzig. Le mandat de PriceWaterhouseCoopers prendra fin après l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes pour 2011.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte,

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons rédigé et apposé son sceau à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 février 2011. Relation: LAC/2011/9065. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)
Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041353/630.

(110046582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Belimmo T III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.279.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 15 avril 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré du 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg au 3A, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg à partir du 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour extrait conforme

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2011056698/16.

(110063552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Coiffure Pia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.021.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056709/10.

(110063946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

CEB Pantanal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.766.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056716/11.

(110064022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

CapitalatWork Foyer Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 78.769.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 mars 2011 que Messieurs Vincent DECALF, Benoît de HULTS, Michel JANIAC, Marc LAUER, Dominique LAVAL, Patrick LEFEBVRE, Maarten ROOIJAK-KERS, François TESCH et Michel TILMANT ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

Messieurs Patrick LEFEBVRE et Vincent DECALF ont été reconduits dans leurs fonctions de président du Conseil d'administration respectivement d'administrateur-délégué pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CapitalatWork Foyer Group S.A.

Référence de publication: 2011056704/16.

(110063718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

CEB Unialco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 465.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.118.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056717/11.

(110064023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

CEREP NCC Triplet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.907.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011056718/11.

(110064021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Chene S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056720/10.

(110063903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Conafex Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.789.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056724/10.

(110063671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

CRV Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011056726/11.

(110063989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

C3P Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 137.205.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056727/10.

(110063604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

D.C.H.I. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.272.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg et ce à compter du 12 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011056728/15.

(110063944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

De Angelis Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 84.581.

1. Veuillez prendre note de changement de l'adresse de l'associé comme suit:

Finox Holding SA
5, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg

2. Veuillez prendre note de changement de l'adresse professionnelle du gérant comme suit:

Mr Jean FELL
5, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour DE ANGELIS GROUP S.À.R.L.

Référence de publication: 2011056731/18.

(110063550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

BT Broadband Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.025.906.884,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 71.594.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of March;

In the presence of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

The company BRITISH TELECOMMUNICATIONS plc, a public limited liability company, duly incorporated and organized under the laws of England and Wales and having its registered office at 81, Newgate Street, London EC1A 7AJ, United Kingdom,

hereby represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued under private seal on March 28, 2011, which power of attorney after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the notary will remain attached to the present minutes and be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the “Sole Member”) of the company BT BROADBAND LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 71.594 (the “Company”), incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on September 15, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 886 on November 24, 1999, and which articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 16, 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2725 on November 27, 2007.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as Sole Member of the Company:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred seventy-two Pound Sterling (GBP 3,999,999,972.-) in order to bring it from its present amount of twenty five million nine hundred six thousand nine hundred twelve Pound Sterling (GBP 25,906,912) represented by three hundred eighty thousand nine hundred eighty-four (380,984) A corporate units with a nominal value of sixty eight Pound Sterling (GBP 68) each, to the amount of four billion twenty five million nine hundred six thousand eight hundred eighty four Pound Sterling (GBP 4,025,906,884.-) represented by fifty nine million two hundred and four thousand five hundred thirteen (59,204,513) A corporate units with a nominal value of sixty eight Pound Sterling (GBP 68) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue fifty eight million eight hundred twenty three thousand five hundred twenty nine (58,823,529) new A corporate units with a nominal value of sixty eight Pound Sterling (GBP 68) each, together with a total share premium in an amount of twenty-eight Pound Sterling (GBP 28.-) and having the same rights and obligations as the existing A corporate units.

Subscription and payment

There now appeared Mrs. Morgane IMGRUND, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Member by virtue of the same power of attorney given under private seal on March 28, 2011, which power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder representing the Sole Member of the Company and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of the prenamed Sole Member fifty eight million eight hundred twenty three thousand five hundred twenty nine (58,823,529) new A corporate units with nominal value of sixty eight Pound Sterling (GBP 68) each, together with a total share premium in an amount of twenty eight Pound Sterling (GBP 28.-) by contribution and transformation into capital of claims due to the Sole Member from BT Seventy-Three (“BT 73”) for a total amount of four billion Pound Sterling (GBP 4,000,000,000).

Pursuant to a valuation report issued by the Company’s parent company BT Group plc on March 28, 2011, BT Group plc valued the above stated claim at four billion Pound Sterling (GBP 4,000,000,000).

The conclusion of the valuation report is as follows:

“The value of the claim contributed by the Contributor to the Company is at least equal to the consideration, being fifty eight million eight hundred twenty three thousand five hundred twenty nine (58,823,529) A corporate units, with nominal value of sixty eight Pound Sterling (GBP 68) each, together with a total share premium amounting to twenty eight Pound Sterling (GBP 28) to be issued by the Company.”

Such report, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Sole Member formally resolved to accept the said subscription, contribution and transformation of the claim and to issue and allot to the Sole Member fifty eight million eight hundred twenty three thousand five hundred twenty nine (58,823,529) new fully paid-up A corporate units of the Company to the Sole Member.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Member resolved to amend article 5 first paragraph of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the increase of the corporate capital, to read as follows:

“The subscribed capital is set at four billion twenty five million nine hundred six thousand eight hundred eighty-four Pound Sterling (GBP 4,025,906,884.-) represented by fifty nine million two hundred and four thousand five hundred thirty (59,204,513) A corporate units with a nominal value of sixty eight Pound Sterling (GBP 68) each.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to acknowledge the interim dividend payment decided by the board of managers of the Company within a board meeting held as of or around March 28, 2011 and to grant discharge to each of the managers of the Company in this respect as well as in respect to any steps, actions etc. the board of managers have conducted or will conduct with regard to Project Sunningdale.

Fifth resolution

The Sole Member resolved to authorize any manager of the Company to amend the members' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand nine hundred Euros (EUR 6,900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société BRITISH TELECOMMUNICATIONS plc, une société à responsabilité limitée de droit anglais et ayant son siège social au 81, Newgate Street, EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni),

ici représentée par Maître Morgane IMGRUND, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mars 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société BT BROADBAND LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 71.594, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, du 15 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 886 en date du 24 novembre 1999, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2725, en date du 27 novembre 2007.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes prises par elle en sa qualité d'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois milliards neuf cent quatre vingt dix neuf million neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 3.999.999.972) pour le porter de son montant actuel de vingt cinq million neuf cent six mille neuf cent vingt-et-un Livres Sterling (GBP 25.906.912.-) représenté par trois cent quatre vingt mille neuf cent quatre-vingt-quatre (380,984) parts sociales A d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune, au montant de quatre milliards vingt cinq million neuf cent six mille huit cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling (GBP 4.025.906.884,-) représenté par cinquante neuf million deux cent quatre mille cinq cent treize (59.204.513) parts sociales A d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décida d'émettre cinquante huit million huit cent vingt trois mille cinq cent vingt neuf (58.823.529) nouvelles parts sociales A d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-huit Livres Sterling (GBP 28,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Comparut alors Maître Morgane IMGRUND, précité, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique en vertu de la même procuration accordée sous seing privé en date du 28 mars 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant l'Associé Unique de la Société et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclara souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, cinquante huit million huit cent vingt trois mille cinq cent vingt neuf (58.823.529) parts sociales A nouvellement émises d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-huit Livres Sterling (GBP 28,-) par apport en nature et transformation en capital d'une créance due à l'Associé Unique par BT Seventy-Three ("BT 73") pour un montant global de quatre milliards Livres Sterling (GBP 4.000.000.000,-).

Conformément au rapport d'évaluation émis par la société mère indirecte de la Société, BT Group plc en date du 28 mars 2011, BT Group plc évalua la créance précitée à un montant de quatre milliards Livres Sterling (GBP 4.000.000.000).

La conclusion tirée par le rapport d'évaluation est la suivante:

«La valeur de la créance apportée par l'Apporteur est au moins égale à la contrepartie constituée par cinquante huit million huit cent vingt trois mille cinq cent vingt neuf (58.823.529) parts sociales A d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-huit Livres Sterling (GBP 28,-) à émettre par la Société.»

Le rapport après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, l'Associé Unique décide formellement d'accepter la souscription, l'apport ainsi que la transformation de la créance et d'émettre et d'attribuer cinquante huit million huit cent vingt trois mille cinq cent vingt neuf (58.823.529) nouvelles parts sociales A entièrement libérées de la Société à l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décida de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre milliards vingt cinq million neuf cent six mille huit cent quatre-vingt quatre Livres Sterling (GBP 4.025.906.884,-) représenté par cinquante neuf million deux cent quatre mille cinq cent treize (59.204.513) parts sociales A d'une valeur nominale de soixante-huit Livres Sterling (GBP 68,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décida d'acter le paiement de dividendes intérimaires décidé par le conseil de gérance de la Société dans le cadre d'un conseil de gérance du ou autour du 28 mars 2011 et d'accorder décharge à chaque gérant de la Société à cet égard et eu égard à toutes les mesures et actions prises ou à prendre par les gérants en relation avec le projet Sunningdale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décida d'autoriser tout gérant de la Société à modifier et signer le registre des associés de la Société et de manière générale pour prendre toute mesure nécessaire en relation avec les décisions prises au regard du présent protocole.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2011 LAC/2011/14726. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050905/177.

(110057313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

BT Broadband Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011050907/14.

(110057339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

European Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.833.

Extrait des résolutions prises lors des assemblées générales ordinaires du 7 avril 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Peter Toyberg, contrôleur financier, demeurant Ny Ostergade 9, 2 Sal à DK-1101 Copenhague, de Madame Chantal Keereman, juriste, avec adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, avec adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011056762/18.

(110063676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.072.

- Le siège social de la société MD Mezzanine SA, SICAR, associé de la Société, a été transféré au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg en date du 2 février 2007.

- Le siège social de la société AXA I Mezzanine SA, SICAR, associé de la Société, a été transféré au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg en date du 2 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011055356/16.

(110061755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.
